

Il est temps d'agir : Heures supplémentaires du personnel pénitentiaire, conditions de travail et cycle matin-nuit

L'article 3 du décret n°68-518 du 3 juin 1968 stipule que le nombre d'heures supplémentaires rémunérées ne peut excéder 108 heures par trimestre et par agent.

Pourtant sur le terrain, les personnels sont sans cesse sollicités et dépassent bien souvent ce seuil au détriment de leur santé et de leur vie personnelle.

Force Ouvrière Justice rappelle que les agents ne doivent pas être contraints de compenser les sous-effectifs par un excès d'heures supplémentaires.

Notre organisation syndicale n'a cessé d'agir pour améliorer les conditions de rémunération et de travail des personnels pénitentiaires. **Grâce à notre action, des gains indiciaires et indemnitaires ont déjà été obtenus pour tous, reconnaissant enfin l'importance de nos missions et contribuant à un salaire plus digne, sans dépendre du recours abusif aux heures supplémentaires.**

A quand la fin du matin-nuit ?

Il est temps de préserver la santé et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des agents, épuisés par des cycles de travail intenable.

Le centre pénitentiaire de Ducos, seul établissement de l'île, est saturé et surpeuplé.

Les équipes en détention font face à une pression constante de la population pénale, sans pouvoir compter sur la présence de stagiaires en renfort.

Ces collègues, au cœur du métier de la détention, assurent la continuité du service public pénitentiaire au prix de leur santé et de leur équilibre.

Force Ouvrière Justice demande que la prochaine CAP tienne compte de la réalité du terrain en détention.

Force Ouvrière Justice demande que les équipes en détention effectuant les matins-nuits soient renforcées en effectif.

Force ouvrière Justice demande que le manque de brigadiers-chefs encadrants soit reconnu et priorisé à la prochaine CAP, afin de garantir l'encadrement en détention.

Force Ouvrière Justice demande qu'une étude soit menée sur la possibilité de mettre fin au rythme de matin-nuit au centre pénitentiaire de Ducos.

Le syndicat LOCAL Force Ouvrière Justice-Toujours aux côtés des agents, pour la défense de leurs droits.

Ducos, le 10/11/2025, Pour Le bureau local

FORCE OUVRIERE JUSTICE DUCOS ZI de CHAMPIGNY, - 97224 DUCOS - fo.cp-ducos@justice.fr